KERSAINT PLABENNEC
Au cœur du Pays

BULLETIN MUNICIPAL
Keleier Kerzent

N° 432 – DECEMBRE 2016

SANTE - SOCIAL

MEDECIN
Dr DERRIEN Daniel, 1bis rue du Stade, KERSAINT – Médecine générale ou homéopathie. Tél : 02.98.40.16.41.
■ ***Consultations sans rendez-vous*** : de 8h30 à 11h (tous les jours) de 13h30 à 15h (tous les jours, sauf le jeudi) ; samedi de 9h à 12h.
■ ***Consultations sur rendez-vous*** : tous les soirs à partir de 17h. *Le Docteur DERRIEN n'accepte plus de nouveaux patients.*

CABINET KINESITHERAPEUTE-MASSEUR,
Claude MARCHADOUR, 3 place Félix Guéguen à Kersaint-Plabennec. ☎ 06.52.50.97.23.

GARDES MEDICALES
Appelez le « 15 » pour obtenir le médecin de garde le week-end.

PHARMACIES DE GARDE
*Composer le **32 37**, serveur vocal proposant trois pharmacies proches, au choix.*

CABINET INFIRMIER 2 place de la Mairie ☎ 02.98.37.63.41

INFORMATIONS

CARTE D'IDENTITE 'Mes démarches'

Dès le 1er décembre 2016, de nouvelles modalités entrent en application concernant la délivrance des cartes d'identité en Bretagne.
➢Vous devrez vous rendre dans une mairie équipée de bornes biométriques (dans notre secteur : Plabennec, Guipavas, Brest, Landerneau…)
➢Vous pouvez également choisir la pré-demande en ligne :
Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.
Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurités : https://predemande-cni.ants.gouv.fr/ et saisir votre état-civil et votre adresse.
Un numéro de pré-demande de CNI vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.
Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie !
Attention : la pré-demande de CNI ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatif d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).
Pour toute information : www.service-public.fr

FORMATION « Equipier 1ère intervention »

Une formation pratique et théorique sera organisée le **jeudi 15 décembre** à partir de 9h jusqu'à 12h. Elle permettra notamment d'aborder l'utilisation des extincteurs dans les locaux communaux. Les responsables des associations sont cordialement invités à y participer.
Merci de s'inscrire en mairie jusqu'au 13 décembre inclus. La formation est limitée à 15 personnes.

VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le
vendredi 16 décembre 2016
à 18 heures 30 à l'Espace Kreiz-Kêr
Toute la population y est invitée.

Mairie de KERSAINT-PLABENNEC
La Commune recrute une personne en CDD (H/F) à temps non complet (15 heures par semaine) pour le nettoyage intérieur des bâtiments communaux : salles communales, mairie, bibliothèque, local petite enfance. Merci d'adresser une lettre de motivation et votre CV à Monsieur Le Maire, Place de la Mairie 29860 Kersaint-Plabennec.

ECOLE SAINTE THERESE KERSAINT
Des dégradations ont été commises à l'école pendant les vacances. Rappelons que les parents sont responsables de leurs enfants et que les actes d'incivilités ne resteront pas sans suite.

HORAIRES MAIRIE ET PERMANENCES

✦HORAIRES DE LA MAIRIE
Secrétariat *:* lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (8h30 à 12h et 13h30 à 17h30) – samedi (10h à 12h).
Le secrétariat sera fermé le samedi 24 décembre et le samedi 31 décembre.
☏ *02.98.40.10.03* - mail : mairie.kersaint@wanadoo.fr
✦Permanence du maire :
J.Y. ROQUINARC'H, maire, se tient à la disposition du public, sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.
✦Permanences des adjoints *:*

- Y. GALLOU, 1er adjoint : les 2ème et 4ème samedis de chaque mois (10h30 à 12h).
- B. PERES, 2ème adjoint : vendredi 09 décembre de 10h à 12h.
- P. BOUCHER, 3ème adjoint : les 1er et 3ème samedis de chaque mois (10h30 à 12h).
- K. HELIES, 4ème adjoint : le lundi de 9h à 11h.

RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles)
Vous êtes parents, futurs parents, assistant maternel, le RPAM vous propose un accueil sur la commune (local petite enfance) sur RDV 02.98.36.83.42 ou ram-plabennec@wanadoo.fr

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE POLITIQUE
Il est rappelé aux électrices et électeurs qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de penser à s'inscrire **avant le 30 décembre 2016**. Se présenter en Mairie muni de justificatifs d'état civil et de domicile.

AVIS AUX HABITANTS
Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. *Signaler les départs en mairie facilite les démarches administratives.*

JOURNEE DU CITOYEN
Tous les jeunes français et françaises ont l'obligation de se faire recenser à la **date anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Horaires :
- Le lundi de 17h30 à 18h55
- Le mercredi de 17h à 18h55
- Le samedi de 10h30 à 11h55

Abonnement famille : 19€. - Abonnement individuel : 8€.
*Arbre de Noël : mercredi 14 décembre de 17h à 19h
*Fermeture de la bibliothèque du samedi 24/12/2016 au lundi 02/01/2017.

PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE
M. Jean-Pierre LUSSOU, conciliateur de justice, tiendra ses permanences sur rendez-vous, en mairie de Plouvien de 14h à 17h, le **lundi 05 décembre et le lundi 19 décembre 2016**. Prendre rendez-vous au (02.98.40.91.16).

ETAT CIVIL

Naissances
-Maxence Edouard Joseph ABALéA CARIOU, 2 rue Anne de Bretagne, né à Landerneau le 25 octobre 2016.
-Léo JAOUEN, Penvern, né à Brest le 01 novembre 2016.
-Jules DERAINE, 25 rue des Hirondelles, né à Brest le 21 novembre 2016.

PERMANENCES – Maison du Lac – PLABENNEC
La Maison du Lac, nouvelle adresse :
Hôtel de Communauté 545 rue Gustave Eiffel – Zone de Penhoat 29860 PLABENNEC. Plus d'information au 02.98.37.66.00. ou sur www.pays-des-abers.fr

✓ASSISTANTE SOCIALE DPAS : ☎ 02.98.83.23.66.
Mardi de 9h à 12h. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat du Centre Départemental d'Action Sociale de Lesneven.
✓CAF - La Caisse d'Allocations Familiales n'a plus de permanence à la Maison du Lac de Plabennec. Les personnes intéressées seront reçues uniquement sur rendez-vous (☎ 0810 25 29 30). Des conseillers répondront à toutes les questions du lundi au vendredi de 9h à 16h.
✓ACCUEIL EMPLOI :
Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, sur rendez-vous le jeudi après-midi (02.90.85.30.12).
✓CPAM : Tous les lundis de 13h30 à 16h30. RDV au 0 820 904 198.
✓ARMEE DE TERRE : 2ème mercredi de chaque mois de 9h30 à 12h.

AUTRES PERMANENCES

✓ADMR : L'association ADMR de l'Aber Benoît propose des services d'aides à domicile pour les personnes âgées, les enfants… Les bureaux de l'ADMR ont été transférés dans les nouveaux locaux situés : 66, avenue de Waltenhofen à Plabennec. ☎ 02.98.37.60.37.
✓ADS – L'association assure des services et soins à domicile : aides-soignantes, garde à domicile, téléassistance. Permanence à Plabennec, 1 rue Pierre Jestin, les lundis, mercredis & vendredis de 9h30 à 12h00. ☎ 02.98.37.66.76.
✓CLIC gérontologique (informations sociales/60 ans et plus) Maison des Bruyères - Permanence le **mardi** de 14h à 17h. ☎ 02.98.40.81.57. En dehors de ces permanences, rendez-vous possible auprès du secrétariat du CLIC au 02.98.21.02.02.
✓PUERICULTRICE :
Permanence le mardi matin sans rendez-vous à Plabennec, place de la mairie. ☎ 02.98.83.23.66.
✓CONSULTATIONS POUR ENFANTS :
Les 1er et 3ème lundis de 13h30 à 16h30 place de la Mairie à Plabennec. Rendez-vous pris au CDAS Lesneven.
☎ 02.98.83.23.66.
✓FNATH (association des accidentés de la vie) : Permanence d'information tous les 1er vendredis du mois de 10h à 11h30, salle Marcel Bouguen (salle n°3).

URBANISME

Déclaration Préalable (accords) :
-LE GALL Madeleine, 18 rte de St Divy : remplacement toiture sur remise.
-APPRIOUAL Alain, 3 ham Traon Bihan : remplacement fenêtres de toit + ouverture.

ANIMATION

ACCUEIL DE LOISIRS
« AM STRAM GRAM » PLABENNEC
L'accueil de Loisirs de Plabennec « Am Stram Gram » est ouvert toute l'année. Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans à la journée, demi-journée avec ou sans repas. Inscriptions au 02.98.40.49.92, les mardis de 9h30 à 17h30 ; les jeudis de 9h à 12h et les mercredis et vacances scolaires de 10h à 18h30.
Afin d'améliorer la qualité de service, la municipalité de Plabennec s'est dotée d'un nouveau logiciel d'inscription. Vous pouvez inscrire vos enfants sur l'ESPACE FAMILLE, accessible via le site de la commune ou sur le lien suivant :
https://www.espace-famille.net/ville-plabennec/index.do
Les inscriptions à la demi-journée, avec ou sans repas sont toujours possibles. Renseignements : Am Stram Gram – service enfance : 02.98.40.42.92.

ENVIRONNEMENT

DEPOT DECHETS VERTS, Route de Kéralias
Lundi : 13h30 à 18h00 Vendredi : 13h30 à 18h00
Mercredi : 13h45 à 18h00 Samedi : 9h à 18h00
Nouveaux horaires de distribution des composteurs au Centre Technique Communautaire à Bourg-Blanc : les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h.

DECHETTERIE DE PENVERN PLABENNEC
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. **Fermé le mardi** !!! 📱 06.14.71.56.57.

CCPA - DECHETS MENAGERS
La collecte a lieu toutes les deux semaines

Mardi 13 décembre & Mardi 27 décembre 2016

Problème de ramassage des déchets ménagers ☎ 02.98.84.40.35

PASSAGE du LAMIER
Les agriculteurs et propriétaires fonciers intéressés par le passage du lamier de la CCPA en bordure de leurs propriétés, le long des voies publiques, sont invités à passer en mairie pour y compléter une fiche d'inscription. Une caution sera demandée à la réservation. Cette caution sera restituée si les déchets de branchage sont ramassés le jour du passage du lamier par le demandeur.

ASSOCIATIONS LOCALES

LES SEMELLES KERSAINTAISES LSK

Programme des coureurs à pied :
*Le 04/12 : Trail de Loperheton : 10 et 15km à 9h45 et 20km à 9h30
*Le 11/12 : Entraînement à 9h30
*Le 17/12 : Noz'cavalcade : 14km à 18h à Brest
*Le 18/12 : Entraînement à 9h30
*Le 25/12 : Entraînement à 9h30 ou repos.

Programme des randonneurs :
*Le 04/12 : Téléthon
*Le 11/12 : Port de plaisance à Brest : départ à 9h
*Le 18/12 : Marché de Noël à Brest
*Le 25/12 : Repos ou marche libre.

Le samedi 21 janvier 2017 : Raclette géante LSK.

VELO CLUB KERSAINT-PLABENNEC
Des circuits sur route sont proposés le dimanche matin, avec un départ alterné avec nos collègues de Saint-Thonan, ceci se faisant en fonction des niveaux de chacun et chacune.
Départ salle polyvalente de Saint-Thonan : Dimanche 11 décembre, dimanche 25 décembre.
Départ salle F Guéguen de Kersaint-Plabennec : Dimanche 04 décembre, dimanche 18 décembre.
Groupe A : départ à 9h circuit de 70km à 75km moyenne 30km/h. Groupe B : départ à 9h circuit de 65km à 70km moyenne 28km/h. Groupe C : départ à 9h circuit de 60km à 65km moyenne 25km/h.
•**Samedi 03 décembre** : sortie vélo dans le cadre du Téléthon : rendez-vous des cyclos à St Thonan, parking de l'école à 13h30 pour un départ à 14h (le tour des 4 communes).
•**Samedi 10 décembre** : A l'issue de l'assemblée générale, le VCK organise un repas à partir de 20h30 à l'Espace Kreiz-Kêr. Les adhérents, conjoints et enfants y sont cordialement invités, il est demandé à ceux qui souhaitent y participer de s'inscrire pour le dimanche 4 décembre.
Mail : francois_le_her@hotmail.fr ou 02.98.40.10.98.
Si l'envie de pratiquer le cyclotourisme, dans un esprit à la foi sportif et convivial, le club serait heureux de vous accueillir, n'hésitez pas à prendre contact auprès des responsables.
Pour tous renseignements : Mr Dos Santos (02.98.37.73.80).

CLUB DES MARAIS
Le goûter de Noël aura lieu le **jeudi 15 décembre,** les enfants de l'école viendront chanter comme tous les ans. Inscription au goûter pour le 8 décembre, dernier délai (soit au club ou 02.98.40.11.80).

TBK - TENNIS DE TABLE & BADMINTON :
Tournoi Téléthon
Le Club de Badminton organise son traditionnel tournoi le **vendredi 02 décembre** à Kersaint-Plabennec. Doubles hommes et mixtes en débutants et confirmés.
Préinscriptions obligatoires jusqu'au 01 décembre à Patrice Boucher au 02.98.40.19.81 ou 06.06.46.05.89 ou typat@wanadoo.fr Inscription : 4€, âge mini : 16 ans, début du tournoi à 19h30.
Vous pouvez toujours adhérer au club du TBK : entraînements adultes le mardi et le jeudi de 20h à 22h.

ANNONCES DIVERSES

L'HOSPITALITE DIOCESAINE
L'Hospitalité diocésaine organise un Kig-ha-Farz avec jarret le **dimanche 08 janvier 2017** à la salle Brocéliande à Ploudaniel. Il sera préparé et servi par les bénévoles de l'Hospitalité. Coût : 12€ sur place sans boisson ; 10€ à emporter. Prévoir récipient. Renseignement au 02.98.40.11.80.

DON DU SANG
Faites un cadeau rare et précieux, donnez votre sang !
Avant les fêtes de fin d'année, il est donc indispensable de rester mobilisés. Venez donner votre sang le **mardi 06 et le mercredi 07 décembre** de 8h à 13h, salle Marcel Bouguen à Plabennec. On peut donner, de 18 ans à 70 ans inclus, être muni de sa carte d'identité pour un premier don et ne pas se présenter à jeun.

L'association « Animation Blanc-Bourgeoise » (ABB) organise un salon de l'habitat du Pays des Abers dédié aux artisans et petites entreprises de la CCPA (les **4 et 5 mars** 2017) : Professionnels, si vous souhaitez exposer : renseignement et réservation des stands au 06.18.29.46.81 ou par mail : salon.habitat.bourgblanc@gmail.com

PETITES ANNONCES
■ Cherche assistante maternelle à partir du mois de mai 2017. (Contrat : 35h) ☎ 07.60.32.51.41.
■ Vends 2 tabourets de bar en bois foncé, assise et dossier en cannage 50€ les 2 ; sapin de Noël (aspect vrai, sapin à monter) 30€. 📱 06.31.63.30.13
■ Personne avec expérience cherche heures de ménage et repassage, rémunérée par chèque emploi service.
☎ 02.98.40.17.43.
■ A vendre plants de griseline d'une hauteur de 80cm (2€ pièce) 📱 06.78.61.74.70.

Modalités de facturation 2°semestre 2016 de la collecte des ordures ménagères

Le Conseil Communautaire, par délibération, en date du 17 décembre 2015, a fixé les modalités de facturation de la collecte des ordures ménagères pour l'année 2016. Quel que soit le type d'usager (professionnels, particuliers, collectivités), le principe d'une facturation semestrielle a été arrêté. Les dates de référence pour l'établissement de nos factures sont les suivantes : le 1er janvier et le 1er juillet. Concrètement, cela signifie que nous facturons l'usager connu au 1er janvier, jusqu'au 30 juin, puis l'usager, connu au 1er juillet jusqu'au 31 décembre de l'année de référence.

En cas de déménagement de l'usager au cours de l'une de ces périodes, la communauté de communes ne peut en aucun cas procéder à une proratisation de la facture. A titre d'exemple, si un usager déménage le 20 octobre 2016, celui-ci sera facturé pour l'ensemble de la période du 1er juillet au 31 décembre 2016. Pour ce qui concerne les résidences vacantes, une exonération ne pourra se faire que pour une consommation d'eau inférieure ou égale à 1m3/an. L'ensemble des tarifs et des dispositions relatives à l'organisation de la collecte des Ordures Ménagères sur le territoire de la CCPA figure sur le site internet suivant : http://www.pays-des-abers.fr/, rubrique « comptes-rendus bureaux et conseils ». Pour tout complément d'information, modification d'adresse, ou de composition de votre ménage, nous vous invitons à prendre contact avec nos services à l'adresse suivante : facturation@pays-des-abers.fr

Nouvelles modalités de tri et de ramassage des ordures ménagères

Bientôt, de nouveaux conteneurs de tris sélectifs et de dépôts des déchets ménagers, en surplus des conteneurs individuels, seront installés sur la commune de Kersaint-Plabennec (décembre 2016 ou janvier 2017)

Actuellement, le tri s'effectue sur trois conteneurs différents : verre, carton et papier, plastique. Afin de compatibilité avec l'usine de tri sélectif de Plouédern, dans le nouveau système, il n'en n'existera plus que deux : Conteneur jaune pour : papier, carton, flacons plastiques, conserve, canettes et brique alimentaire ; Conteneur « vert » pour le verre alimentaire (bouteilles et pots).
Un nouveau conteneur « bordeaux » sera installé sur certains sites, afin de déposer (en sac de 50 litres maximum) les ordures ménagères résiduelles, en complément des bacs individuels (chaque usager conservera son bac individuel et l'utilisation des conteneurs « bordeaux » sera réservé au surplus ponctuel) ; ceci afin de pouvoir généraliser le principe de 26 ramassages annuels.
Les points de collecte et de tri existants seront conservés et deux nouveaux points seront créés sur les sites suivants :

- ♦Cœur de bourg pour conteneurs jaune et bordeaux (pas de ramassage de verre)
- ♦Parking du cimetière pour conteneurs jaune et vert (pas de ramassage d'ordures ménagères)

Dans un premier temps, afin de vérifier le choix des emplacements et le nombre de conteneurs, une solution provisoire sera mise en place avec installation de conteneurs aériens sur tous les sites. Par la suite, suivant les emplacements, différents types de conteneurs installés :

- -Conteneurs enterrés pour Cœur de Bourg
- -Conteneurs semi-enterrés pour rue des Roitelets et salle Kreiz-Kêr avec l'ajout d'un conteneur bordeaux
- -Conteneurs aériens sur les autres sites.

Aides à l'amélioration de l'habitat

Depuis le 1er janvier 2014, les communautés de communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes, du Pays des Abers et du Pays d'Iroise ont lancé un Programme d'Intérêt Général sur l'amélioration de l'habitat privé (PIG), en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil départemental du Finistère.
Qu'est-ce que c'est ? Ce programme permet de bénéficier d'aides financières pour l'amélioration ou l'adaptation de votre logement. Aides versées principalement par l'ANAH, les Communautés de Communes et le Conseil Général, ainsi que d'autres organismes.
Pour qui, pour quoi ? Propriétaires occupants : vous améliorez ou adaptez votre résidence ? Les subventions sont accordées sous condition de ressources et varient selon la nature des travaux. Propriétaires bailleurs : vous rénovez pour louer ? Vous pouvez prétendre à des subventions sur les travaux et à un abattement fiscal sur les loyers en contrepartie d'un loyer modéré.
Pour quels travaux ? Rénovation énergétique, adaptation du logement à la vieillesse ou au handicap, réhabilitation lourde, sortie d'insalubrité.
Quelles conditions ? Logement de plus de 15 ans, logement occupé à titre de résidence principale après travaux, plafonds de revenus, travaux réalisés par des professionnels. Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de demande de subvention.
Contact : Citémétrie (☎ 98 43 99 65) 32, Quai du Léon 29800 Landerneau.

Pour une parution dans le bulletin de janvier 2017, les annonces doivent être déposées en mairie pour le 22 décembre 2016.